

Travailler avec votre avocat

Ci-dessous quelques conseils qui pourraient vous être utiles pour le développement et le maintien de relations positives avec votre avocat

Avant votre premier rendez-vous

- Vérifiez le prix de la première consultation et quelle sera sa durée.
- Vérifiez que l'avocat a de l'expérience ou est spécialisé dans le domaine de votre affaire judiciaire.
- Notez les détails de votre affaire judiciaire : qu'est-ce qui s'est passé, quand et qui était présent.
- Faites des copies de tous les documents qui pourraient être utiles dans votre affaire judiciaire.
- Notez les questions que vous voulez poser à votre avocat.
- Notez le résultat que vous espérez obtenir dans cette affaire.
- Si vous pensez que ce serait bénéfique, essayez de venir à votre premier rendez-vous avec un ami, un parent ou une personne de soutien.
- Faites le nécessaire pour qu'un interprète soit disponible, s'il vous en faut un.

A votre premier rendez-vous

- Demandez quels seront les frais (ou l'aide juridique si vous avez besoin d'aide financière).
- Notez ce qu'on vous dit.
- Donnez une copie des notes que vous avez préparées à votre avocat ainsi que les documents que vous avez photocopiés.
- Répondez clairement aux questions posées par votre avocat.
- Posez des questions à votre avocat si vous ne comprenez pas quelque chose ou si vous voulez savoir ce que vous devez faire.
- Demandez à votre avocat de définir tout terme légal que vous ne comprenez pas.
- Demandez à votre avocat quelles sont les options pour résoudre votre affaire judiciaire.
- Informez votre avocat si quelque chose vous préoccupe concernant votre sécurité personnelle.
- Demandez à votre avocat ce qui va se passer ensuite et combien de temps cela pourrait prendre pour résoudre votre affaire judiciaire.

Considérations en cours

- Notez ce que dit votre avocat
- Gardez ces notes et toutes les lettres et documents qui vous sont envoyés par votre avocat dans un dossier.
- Informez votre avocat si vos détails personnels ont changé.
- Posez des questions à votre avocat si vous ne comprenez pas ce qui s'est passé ou ce qui va se passer.
- Si l'affaire judiciaire comporte une poursuite en justice, demandez à votre avocat la signification du terme «régler» votre question juridique plutôt que d'aller au tribunal (ainsi que ce que cela comporte en tant que frais juridiques).
- Demandez à votre avocat s'il est probable que les frais vont augmenter depuis le devis initial.

Si vous avez un problème avec votre avocat

- Faites connaître vos préoccupations à votre avocat immédiatement ou à son associé.
- Changez d'avocats (notez cependant qu'un avocat peut garder votre dossier jusqu'à ce que ses frais ont été payés).
- S'il vous est impossible de résoudre l'affaire, contactez la Commission des Services Judiciaires du Victoria à son seul point d'accès pour une façon juste, indépendante et efficace de traitement de plaintes concernant les avocats.

Information supplémentaire?

Victorian Legal Services Board + Commissioner
Level 5, 555 Bourke Street
Melbourne VIC 3000

tél 1300 796 344 (appel local dans le Victoria)
tél 03 9679 8001
fax 03 9679 8101

www.lsb.vic.gov.au

Un service d'interprétariat téléphonique est disponible